

**La loi « Orientation et Réussite des Etudiants » (ORE) et les textes réglementaires afférents ont rénové les études en licence et la procédure d'accès, à commencer par la nouvelle procédure Parcoursup ou la possibilité de moduler la durée de la formation de licence. L'avancée des étudiants dans leur parcours gagne désormais à être analysée de manière plus fine, par les crédits européens (ECTS) accumulés progressivement. En utilisant de manière inédite de telles données, cette étude propose une première exploration de l'impact attendu ou observé de la loi ORE. En termes d'attendu, des taux de réussite au niveau global ne sont pas encore disponibles mais les modifications observées à la rentrée 2018 quant à l'origine scolaire et au niveau des néo-bacheliers inscrits en première année de licence devraient se traduire par une hausse significative, de 2 points, de la part de ceux obtenant plus de 50 ECTS sur les 60 nécessaires à la validation de l'année. Par ailleurs, sur la base de premiers résultats provisoires, les bénéficiaires des nouveaux dispositifs pédagogiques sont plus assidus et la part de ceux validant 60 ECTS semble progresser.**

## Crédits ECTS et effets de la loi ORE : une première mesure

« Le véritable échec, c'est que 60 % des étudiants qui rentrent dans le système de la licence générale échouent »<sup>1</sup>. Fort de ce constat, le législateur a voté, le 8 mars 2018, la loi « Orientation et Réussite des Etudiants » (ORE). Le texte donne une plus grande responsabilité aux élèves et aux établissements. Les candidats inscrits sur la plateforme Parcoursup y motivent leur projet de formation, tandis qu'étudiants et universités peuvent conclure en licence générale des contrats pédagogiques pour en moduler le rythme ou l'accompagner d'un renforcement éducatif. Chaque acteur dispose d'une marge d'appréciation, éclairée par des informations quantitatives et qualitatives : les informations sur les établissements sont nombreuses, pour informer les candidats et mesurer l'avancée des réformes (taux d'insertion professionnelle, taux de passage, taux de diplomation), l'évaluation des vœux des élèves en terminale par leurs professeurs est communiquée aux établissements (fiche avenir), enfin les établissements apprécient les différentes candidatures et dressent des listes d'admission (propositions de Parcoursup). Dans ce cadre, la mesure de la réussite des étudiants en licence représente un maillon important. La mesure actuelle fondée sur une analyse de flux annuels de passage et de diplomation, demande à être enrichie, du fait notamment de la durée *a priori* personnalisée des parcours d'étude en

licence générale. Au cours de l'année 2018, à la demande de la direction de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, le service statistique du ministère (SIES) a participé à un travail prospectif sur la question<sup>2</sup>. Il en ressort, entre autres, que la mesure peut être complétée par l'analyse du stock de crédits européens détenus par les étudiants à la fin de chaque année universitaire. Sans aborder le choix d'indicateurs synthétiques fondés sur ce type d'analyse, cette note permet de préciser les principaux phénomènes à l'œuvre en licence générale, et propose des premières mesures de l'impact attendu de la loi ORE au travers d'une étude combinée des stocks de crédits européens et des flux d'inscriptions. En comparant les caractéristiques des étudiants inscrits avant et après l'entrée en vigueur de la loi ORE, l'étude identifie les évolutions globales attendues sur l'obtention de crédits ECTS par les étudiants concernés. En outre, un focus particulier est porté sur les étudiants bénéficiant de licences aménagées.

1. Déclaration de la ministre de l'Enseignement supérieure, de la Recherche et de l'Innovation F. Vidal le 22 août 2017  
2. S. Kennel G. Rateau – rapport « Les chiffres pour caractériser les progrès de la réforme ORE », octobre 2018

## Crédits européens détenus par les étudiants de licence générale

Les crédits européens (ECTS pour European Credit Transfer Scale) correspondent à une standardisation des points obtenus par les étudiants, mise en place en 1998 dans le cadre du processus de Bologne. L'échelle est quantitative, chaque crédit représentant entre 25 et 30 heures, et une année d'étude, l'acquisition de 60 crédits. La licence générale correspondant à 3 ans d'étude, 180 crédits sont nécessaires à son obtention. Similairement, le master en vaut 120.

Les stocks des crédits européens détenus en fin d'année universitaire par les étudiants donnent une mesure standardisée de leur progression dans leur formation. L'année achevée, la valeur de ces crédits est collectée pour chaque inscription dans le cadre du dispositif d'enquête SISE<sup>3</sup>. La qualité des remontées de la part des universités est statistiquement suffisante pour une analyse au niveau national de la licence générale et du master<sup>4</sup>.

Pour disposer d'une année de référence sur la mesure des ECTS, antérieure à la mise en œuvre de la loi ORE, nous avons privilégié l'année universitaire 2016-17<sup>5</sup>. Le champ porte sur tous les étudiants ayant préparé une licence générale dans une université française au cours de cette année. Partant de l'ensemble des inscriptions, nous excluons les étudiants co-inscrits, par conventionnement ou non, dans

3. Système d'Information du Suivi de l'Étudiant.

4. Voir encadré méthodologique.

5. L'année 2017-18 a connu des modalités spécifiques de passage de certains examens au deuxième semestre.

**TABLEAU 1 - Détermination du nombre d'étudiants inscrits en licence générale en 2016-17 et considérés dans le cadre de l'étude**

	L1	L2	L3	Total Licence
Nombre d'inscriptions	340 700	193 300	176 000	710 000
Co-inscriptions CPGE, facultés privées...	35 700	24 600	7 400	67 700
Multi-inscriptions au sein du cursus	7 800	3 700	1 800	13 300
Nombre d'étudiants	297 200	165 000	166 800	629 000

Champ : France métropolitaine et DOM

Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE

une autre formation que la licence<sup>6</sup>, et retenons pour chaque étudiant l'inscription de plus haut niveau académique. Le **tableau 1** précise cette construction selon les différents niveaux de la licence générale : L1, L2 et L3.

Ces effectifs comprennent l'ensemble des étudiants, quelle que soit leur provenance, à savoir :

- les étudiants poursuivants, *i.e.* ayant validé le niveau inférieur l'année précédente,
- les étudiants nouvellement inscrits en licence générale,
- les étudiants recommençant leur année,
- les étudiants changeant de voie au sein de la licence.

Le **tableau 2** détaille ces origines en fonction des grandes disciplines, une attention étant portée sur les filières en tension Staps<sup>7</sup> et psychologie. Les nouveaux entrants en licence, néo-bacheliers ou non, représentent un peu plus de 75 % des étudiants en L1, tandis que les étudiants arrivant directement en L2 et L3 composent respectivement 10 % et 20 % des effectifs de ces niveaux. L'essentiel des arrivants sont en formation

6. Ecartant donc les inscriptions simultanées en licence et CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Écoles), licence et PACES (Première Année Commune des Études de Santé), licence et master, licence et facultés privées...  
7. Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

initiale, à l'exception de la psychologie où un peu plus de 10 % des étudiants en L1 sont en reprise d'études<sup>8</sup>. Un étudiant sur cinq en première année de licence est en situation de redoublement, dans 85 % des cas pour la première fois. Les étudiants changeant de grandes disciplines doivent généralement redémarrer en L1 et y représentent moins de 5 % des effectifs.

Chaque année, les étudiants acquièrent des crédits qui s'accumulent à ceux précédemment acquis pour le même diplôme. En licence générale, les stocks de crédits ainsi formés ont des valeurs comprises entre 0 et 180 points. Pour les représenter, nous considérons des intervalles de valeurs régulièrement espacés (centrés autour de 0, 7,5, 15...)<sup>9</sup>, et indiquons sous la forme d'histogrammes, la proportion d'étudiants dont le stock de crédits appartient à chacun de ces intervalles. Pour en faciliter la lecture, nous donnons ces proportions pour les différents niveaux de licence<sup>10</sup>.

8. La reprise d'étude est déterminée par la non-inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur pendant plus de deux ans avant la nouvelle inscription.

9. Les valeurs des ECTS étant des nombres entiers, les classes par exemple de la L1 sont ainsi données par les intervalles [0, 3], [4, 11], [12, 18], [19, 26], [27, 33], [34, 41], [42, 48], [49, 56] et [57, 60].

10. Avec la modulation des parcours, la notion de niveaux pourrait à l'avenir perdre de sa pertinence. En ce cas, une représentation globale de la licence pourrait être plus adaptée.

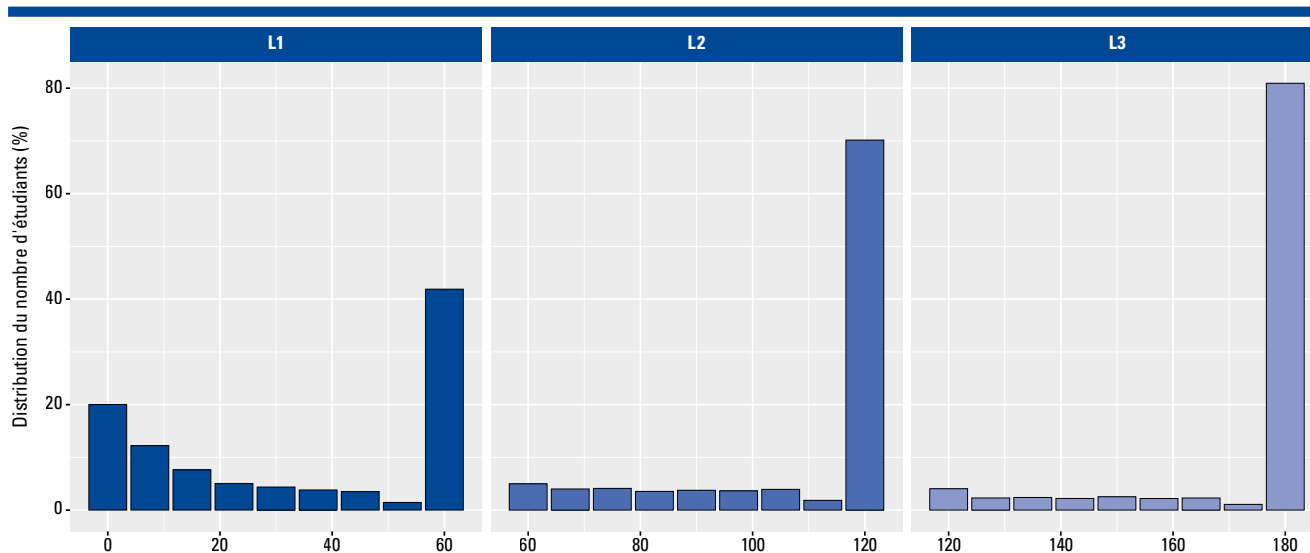
**TABLEAU 2 - Origine des étudiants inscrits en licence générale en 2016-17 en fonction des grandes disciplines**

	Droit sciences pol.			Économie AES			Lettres SHS (hors psych.)			Sciences			Staps			Psychologie			Licence générale		
	L1	L2	L3	L1	L2	L3	L1	L2	L3	L1	L2	L3	L1	L2	L3	L1	L2	L3	L1	L2	L3
<b>Effectifs (milliers)</b>	<b>52,5</b>	<b>29,0</b>	<b>26,6</b>	<b>39,4</b>	<b>20,4</b>	<b>25,4</b>	<b>106,6</b>	<b>56,4</b>	<b>57,8</b>	<b>55,3</b>	<b>35,7</b>	<b>36,0</b>	<b>22,4</b>	<b>11,2</b>	<b>10,0</b>	<b>21,0</b>	<b>12,4</b>	<b>11,0</b>	<b>297</b>	<b>165</b>	<b>167</b>
Nouveaux inscrits (%)	73	7	13	76	14	37	78	11	21	78	18	28	77	4	8	77	11	6	76	12	22
dont reprise d'études	5	2	5	6	4	9	7	4	9	6	3	9	1	1	3	11	7	4	6	4	7
Poursuivant (%)	-	70	71	-	68	50	-	77	67	-	65	56	-	83	76	-	73	73	-	72	63
Redoublant (%)	24	22	15	19	17	12	17	11	12	20	17	16	21	13	16	16	14	18	19	15	14
dont doublant	20	17	11	17	14	10	15	9	9	17	14	13	19	11	13	14	11	14	17	12	11
dont triplant	3	3	2	2	2	2	2	1	2	3	2	2	1	1	2	2	2	3	2	2	2
Changeant de discipline (%)	3	1	2	5	1	1	5	1	1	2	0	0	3	0	0	7	2	3	4	1	1

Champ : France métropolitaine et DOM

Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE

**FIGURE 1 - ECTS détenus par les étudiants inscrits en 2016-17 en licence générale en août 2017**



Lecture : 70 % des étudiants inscrits en L2 en 2016-17 disposent de 120 ECTS en août 2017

Champ : France métropolitaine et DOM

Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE

Les stocks de crédits prennent un profil similaire quel que soit le niveau considéré, exception faite de la première année de licence générale (figure 1). Les histogrammes se composent d'un pic au niveau de la valeur de validation de l'année (120 ECTS en L2, 180 en L3), tandis que les résultats des étudiants n'ayant pas validé leur année se répartissent de manière à peu près uniforme entre les autres valeurs.

En L1 en revanche, le profil des résultats diffère par la présence d'un nombre important d'étudiants allant décroissant de 0 à 30 crédits. Par ce simple contraste entre les résultats observés en L1 et ceux observés en L2 et en L3, se révèle tout l'enjeu de la première année de licence, où se concentre l'obstacle apparent à la réussite.

## L'«échec» en licence générale

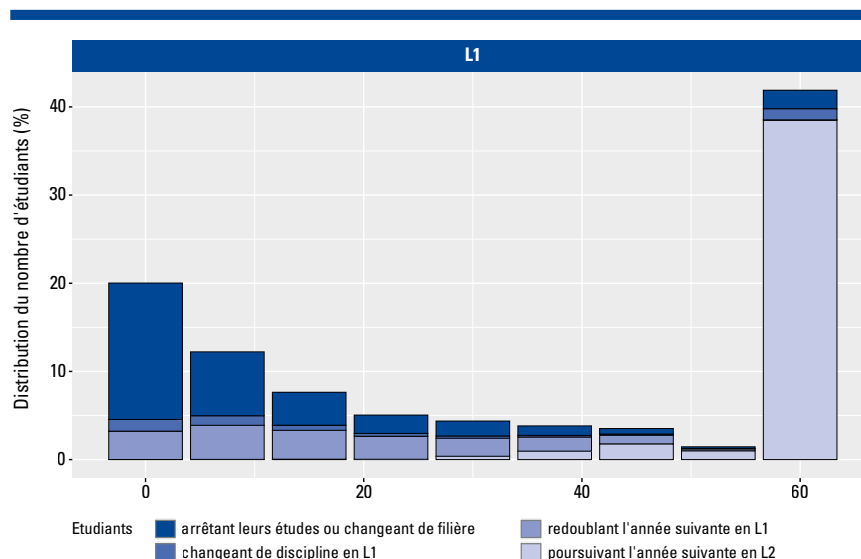
Pour préciser la situation en L1, nous décomposons les stocks de crédits ECTS en fonction du devenir scolaire des étudiants, l'année universitaire suivante. Nous distinguons ainsi les étudiants toujours inscrits en licence générale, de ceux qui, à notre connaissance, se réorientent vers d'autres filières ou qui arrêtent leurs études. Cette connaissance s'appuie sur les enquêtes individuelles à notre disposition qui couvrent 93 % du champ estimé de l'enseignement supérieur. Les formations non enquêtées de manière individuelle comprennent notamment les écoles préparant aux fonctions sociales, la part non co-ins-

critée à l'université des étudiants des formations paramédicales, une part des écoles de commerce du groupe III et des écoles de journalisme et de la fonction publique. L'arrêt des études, tel que mesuré ici, n'est pas nécessairement définitif et peut correspondre à, par exemple, une année de stage en entreprise, de formation à l'étranger ou sabbatique. La distinction entre l'arrêt observé des études et la réorientation vers des établissements hors de la tutelle du MESRI présente une certaine incertitude<sup>11</sup>, ce qui nous conduit, par prudence, à compter ensemble les deux types de mouvements.

<sup>11</sup> Le suivi des flux entre les formations se fonde sur celui des numéros étudiant, qui peuvent changer à cette occasion.

À l'issue de l'année universitaire, 35 % des étudiants inscrits en L1 interrompent leur formation en licence générale (figure 2). L'essentiel de ces étudiants arrêtent leurs études, tandis que les réorientations identifiées vers une autre formation, telles que la préparation d'un DUT et d'un BTS, sont minoritaires. Parmi ceux se réinscrivant en L1, une faible part (5 %) se réoriente vers un autre groupe disciplinaire. Les démissions et les réorientations se concentrent au niveau des étudiants ayant obtenu les résultats les plus faibles. Plus de 60 % des étudiants ayant moins de 30 ECTS en L1 abandonnent leurs études de licence en cours d'année ou l'année suivante. Par contraste, ces abandons ne concernent que 8 % des étudiants

**FIGURE 2 - Devenir en 2017-18 des étudiants inscrits en 2016-17 en L1 en fonction de leurs ECTS en août 2017**



Champ : France métropolitaine et DOM

Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE

**TABLEAU 3 - Raisons (%) invoquées par les néo-bacheliers 2014 ayant poursuivi en L1 pour l'arrêt de leurs études supérieures en fonction du nombre d'années qu'ils y ont passées**

Nombre d'années en L1	Mauvaise orientation	Plus de motivation pour la poursuite des études	Problèmes de santé, déménagement, raisons familiales	Résultats insuffisants ou diplôme non obtenu	A trouvé un emploi	Pas les moyens de financer des études plus longues	Pause dans les études, hors année de césure	Problèmes administratifs	Les établissements étaient trop éloignés	Autre raison
1	52	38	14	14	25	7	17	15	5	7
2	34	29	17	17	36	12	15	14	4	13
3	21	33	15	9	46	19	10	6	9	6

Champ : France métropolitaine et DOM  
Source : MESRI-SIES, panel de bacheliers 2014

ayant obtenu plus de 30 ECTS, 83 % d'entre eux accédant à la L2.

Parmi les étudiants arrêtant leurs études supérieures après une L1, plus de 90 % sont en formation initiale. Afin de comprendre les raisons de ces interruptions, il est intéressant de rapprocher ces résultats de ceux de l'enquête « panel de bacheliers » au sujet des motifs donnés par les lauréats du baccalauréat 2014 pour l'arrêt de leurs études, et ce, en fonction du nombre d'années passées en licence générale.

Les causes de l'arrêt des études sont multifactorielles (tableau 3). Au cours de la première année passée en L1, l'orientation et le manque de motivation ressortent parmi les premières raisons. L'obtention d'un emploi et l'insuffisance des résultats obtenus sont invoquées dans 25 et 14 % des cas. Au fil des années redoublées en L1, les rapports entre mauvaise orientation et emploi s'inversent, ces motifs étant respectivement avancés par 21 % et 46 % des étudiants triplant leur première année.

### Du profil des bacheliers à la « réussite » en licence

L'observation statistique réalisée dans le cadre des dispositifs législatifs et réglementaires précédents a constamment montré le lien entre la propension à passer de L1 en L2 ou à obtenir une licence, et le profil des étudiants. Or les évolutions que la loi ORE a introduites dans le processus de candidature et de décision finale d'inscription sont susceptibles d'avoir modifié les profils observés à l'université ou discipline par discipline. Dès lors que les étudiants inscrits en L1 sont très majoritairement de jeunes bacheliers, nous nous concentrons pour répondre à ces interrogations, sur ces derniers. Plusieurs variables permettent de caractériser globalement l'obtention de

**TABLEAU 4 - Répartition des étudiants, bacheliers il y a moins de 8 ans, en fonction du niveau d'étude en licence et en master en 2016-17, et de leur baccalauréat**

	L1	L2	L3	M1	M2	
<b>Part des bacheliers il y a moins de 8 ans</b>	92 %	88 %	81 %	67 %	52 %	
<b>Type de baccalauréat</b>	général	75 %	89 %	89 %	89 %	90 %
	technologique	16 %	9 %	9 %	9 %	8 %
	professionnel	9 %	2 %	2 %	2 %	1 %
<b>Mention</b>	très bien	4 %	6 %	8 %	9 %	7 %
	bien	12 %	17 %	19 %	20 %	20 %
	assez bien	27 %	33 %	33 %	34 %	35 %
	passable 1 <sup>er</sup> groupe	40 %	34 %	31 %	30 %	31 %
passable 2 <sup>e</sup> groupe	16 %	10 %	8 %	7 %	6 %	
<b>Âge au baccalauréat</b>	< 19 ans	71 %	79 %	80 %	80 %	82 %
	19 ans	22 %	16 %	16 %	16 %	15 %
	> 19 ans	7 %	4 %	4 %	4 %	3 %

Champ : France métropolitaine et DOM  
Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE

ce diplôme : type de baccalauréat passé, mention obtenue et âge au moment de son obtention.

Afin de souligner l'effet contrasté de ces variables au cours des parcours d'étude, nous étendons l'analyse aux étudiants inscrits en master. Les caractéristiques de la population des étudiants en licence et en master sont indiquées au niveau du tableau 4.

On peut y noter qu'une rupture apparaît nettement entre la L1 et les autres niveaux. La proportion de bacheliers professionnels et technologiques, ainsi que de ceux ayant eu une mention passable, ou étant en retard lors de l'obtention du baccalauréat chutent sensiblement lors de ce passage, tandis que les compositions se stabilisent rapidement par la suite.

Les figures 3, 4 et 5 présentent les profils des stocks d'ECTS détenus par ces étudiants en fonction du niveau d'étude au sein du parcours licence et master et du type de baccalauréat détenu, de la mention obtenue et l'âge au baccalauréat.

Ces trois figures montrent un effet sensible de chacune de ces variables sur le plan statistique, les résultats en L1 variant graduellement depuis les bacheliers généraux, lauréats d'une mention très bien, sans

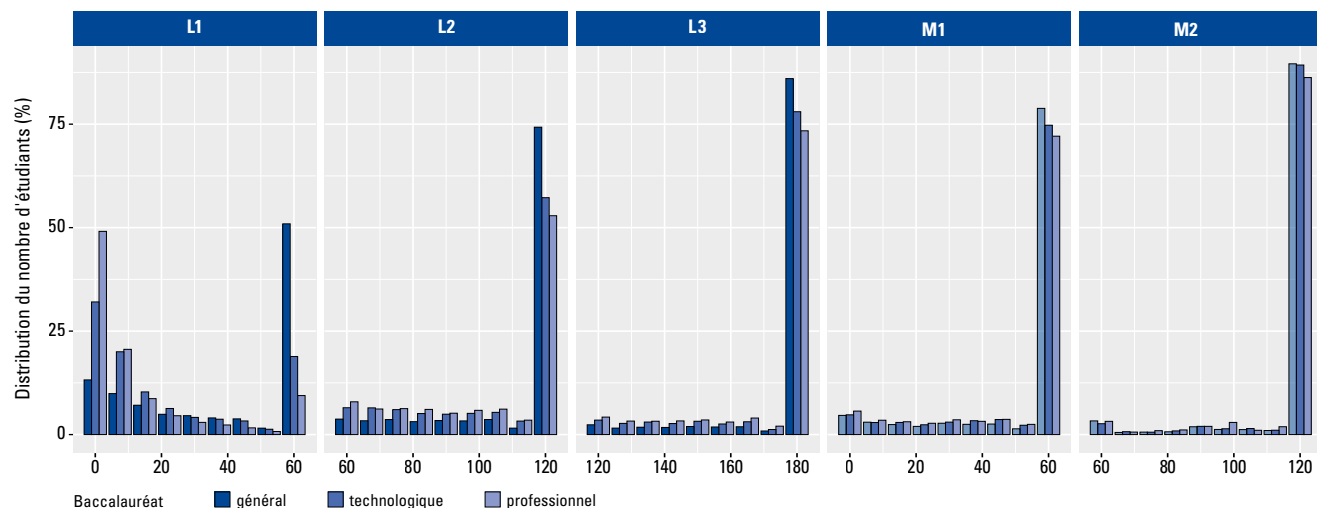
année de retard lors du passage du baccalauréat, jusqu'aux bacheliers professionnels, ayant une mention passable du deuxième groupe et les plus âgés lors du passage du baccalauréat. Le type de baccalauréat passé et la mention obtenue correspondent aux variables agissant avec le plus de force. Il est néanmoins remarqué que les différences de réussite dues à ces variables s'effacent au fil de la progression dans le parcours de licence et de master, pour les étudiants qui y parviennent. En deuxième année de master, quelle que soit la variable considérée, les profils d'ECTS détenus ne diffèrent en moyenne plus que de quelques points selon le profil initial au moment du baccalauréat.

### Comparaison des distributions de crédits ECTS selon les disciplines

Certaines différences apparaissent entre les disciplines lorsque l'on raisonne toutes choses égales<sup>12</sup>. Toutefois, le profil des crédits ECTS détenus demeure semblable entre les disciplines. La figure 6 présente les cré-

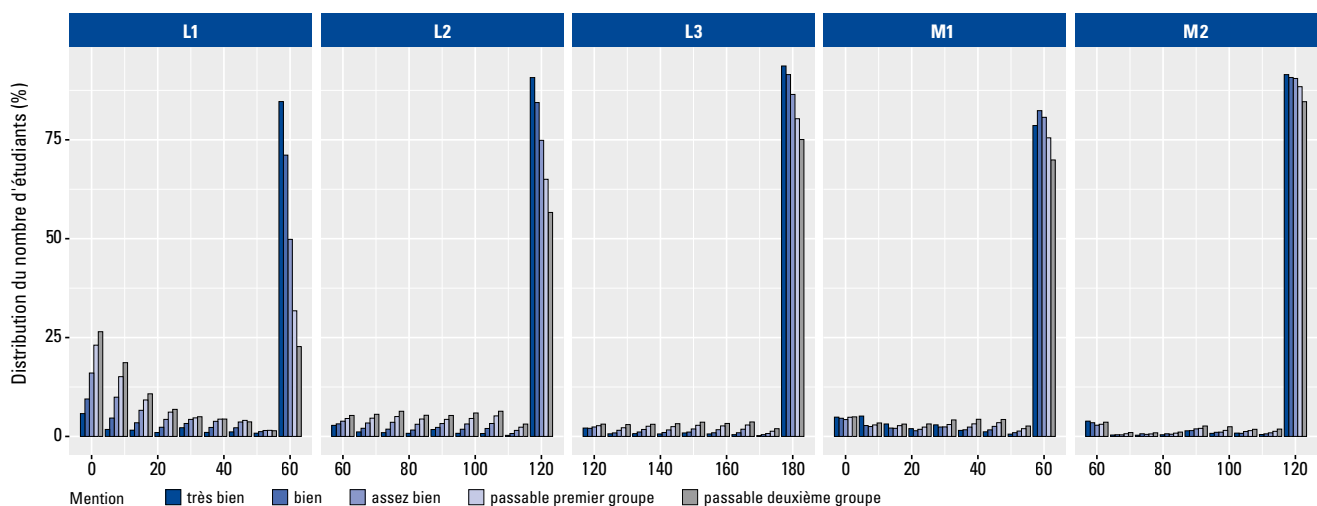
12. Voir la feuille de calcul jointe à cette étude.

**FIGURE 3 - Nombre d'ECTS déposé en août 2017 par les étudiants inscrits en 2016-17 en licence ou en master, bacheliers il y a moins de 8 ans, en fonction de leur type de baccalauréat obtenu**



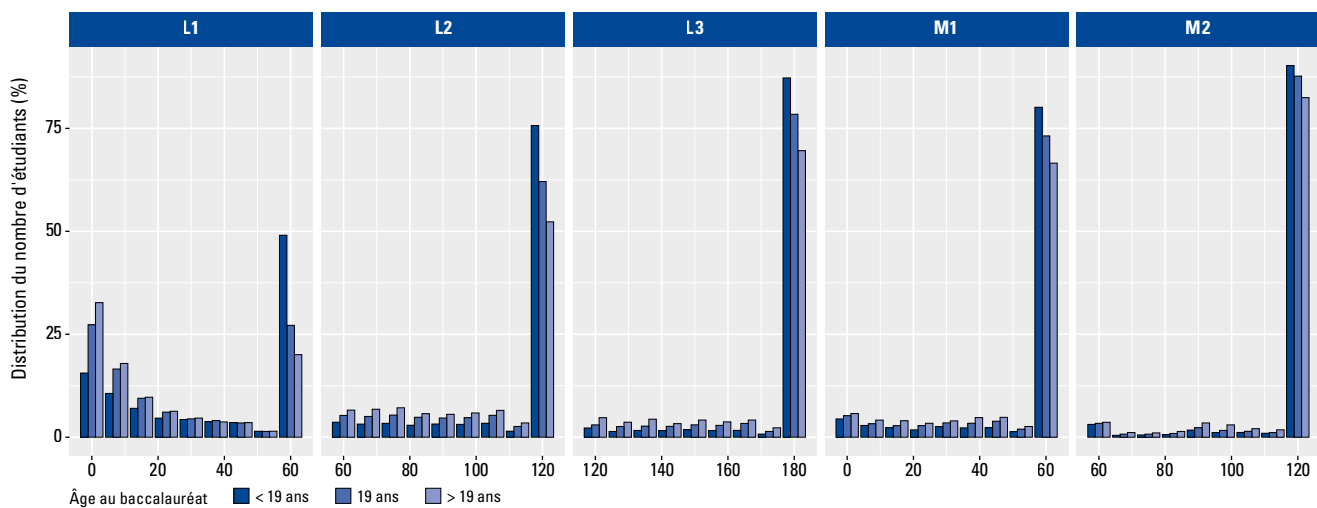
Champ : France métropolitaine et DOM  
 Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE

**FIGURE 4 - Nombre d'ECTS déposé en août 2017 par les étudiants inscrits en 2016-17 en licence ou en master, bacheliers il y a moins de 8 ans, en fonction de la mention obtenue lors du baccalauréat**



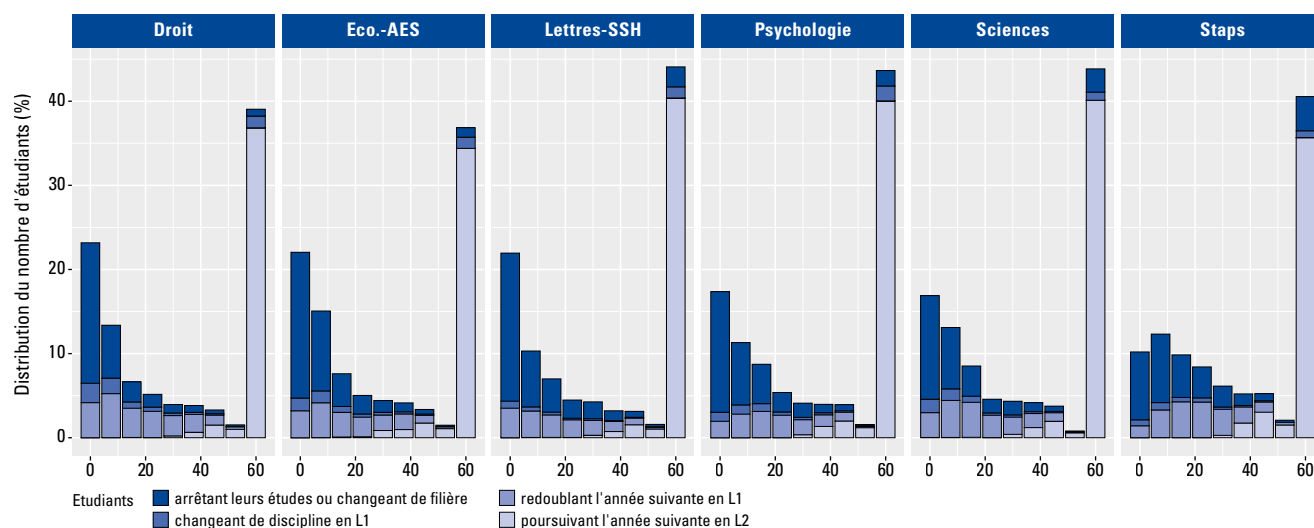
Champ : France métropolitaine et DOM  
 Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE

**FIGURE 5 - Nombre d'ECTS déposé en août 2017 par les étudiants inscrits en 2016-17 en licence ou en master, bacheliers il y a moins de 8 ans, en fonction de l'âge lors du passage du baccalauréat**



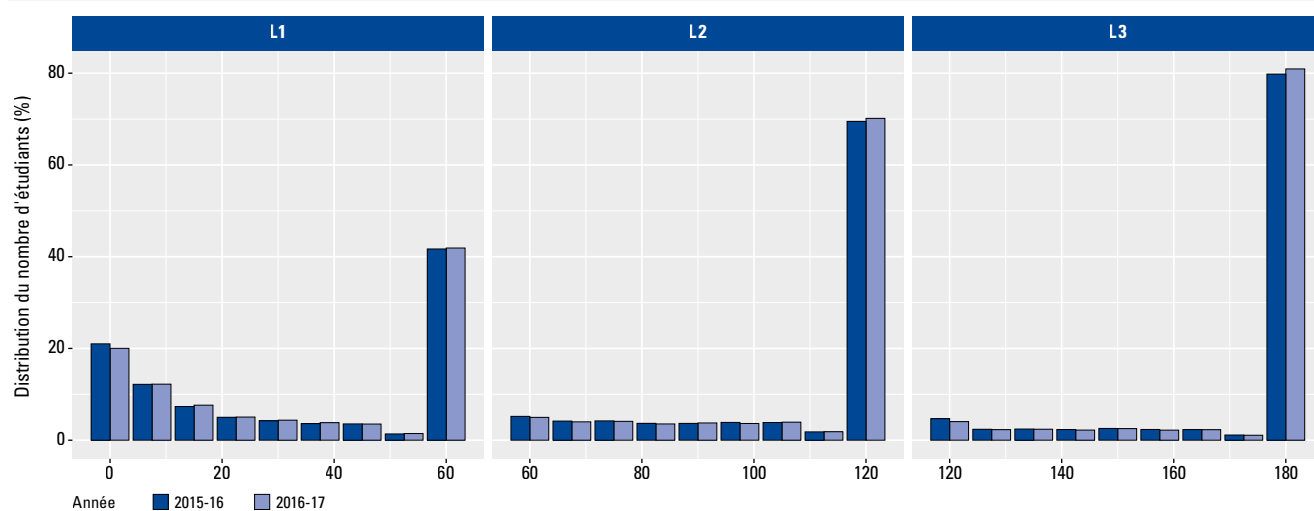
Champ : France métropolitaine et DOM  
 Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE

**FIGURE 6 - Devenir en 2017-18 des étudiants de L1 en fonction de leurs ECTS en août 2017 et des disciplines d'intérêt**



Champ : France métropolitaine et DOM  
 Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE

**FIGURE 7 - Comparaison entre les années universitaires 2015-16 et 2016-17 des stocks de crédits ECTS détenus par les étudiants en licence générale en fin d'année**



Champ : France métropolitaine et DOM  
 Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE

dits en L1 par disciplines d'intérêt en fonction de la situation scolaire des étudiants l'année suivante. Même si les niveaux des différentes barres varient suivant les disciplines considérées, la forme de la distribution demeure identique, composée d'un triangle à gauche<sup>13</sup> et d'un pic au niveau de 60 ECTS.

### Stabilité des résultats en ECTS préalablement à la loi ORE

Une stabilité des résultats est observée au fil du temps, comme l'illustre la *figure 7* où sont mis en regard les stocks de crédits européens en licence des années 2015-16 et

2016-17. Les proportions d'étudiants par crédits regroupés diffèrent d'au plus un point. Cette stabilité permet raisonnablement de supposer que si des différences significatives par rapport à cette situation sont observées après la mise en œuvre de la loi ORE, elles pourraient être attribuées à celle-ci.

### Évolution des flux à l'entrée de la licence générale

La loi ORE comporte, entre autres, deux volets pour améliorer les résultats en licence générale. Le premier consiste à mieux accompagner et gérer l'orientation des bacheliers lors de leur entrée dans le supérieur. Le second repose sur la mise en place de soutiens pédagogiques et de modulations

du temps de formation en licence générale. Dans ce qui suit, nous nous proposons de mesurer les effets anticipés ou observés de plusieurs aspects de ces dispositifs. Pour appréhender les changements dans l'orientation des néo-bacheliers, nous commençons par comparer les structures des flux d'inscription des bacheliers lauréats en 2017 et 2018 lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur en fonction de leur série. Ces flux sont mesurés à partir d'un suivi individuel du mouvement d'inscriptions des bacheliers. Le changement de structure de ces inscriptions est présenté par la *figure B* en annexe. Les principaux constats sont les suivants. Ces changements de structure portent sur au plus quelques points de pourcentage. Les néo-bacheliers des séries ES et S se sont

<sup>13</sup> La distribution des ECTS se démarque légèrement en Staps par l'absence du pic au niveau de 0 crédit ECTS.

**TABLEAU 5 - Répartition (en %) par série des lauréats du baccalauréat et des néo-bacheliers inscrits en L1 lors des rentrées 2016, 2017 et 2018<sup>14</sup>**

	Année	Baccalauréat									
		L	ES	S	Général	STI2D	STMG	Autre techno.	Techno.	Pro.	
Bacheliers	2016	8,0	16,2	27,3	51,6	4,5	9,4	6,1	15,5	28,4	
	2017	8,2	16,8	27,5	52,5	4,5	9,2	6,1	15,3	27,6	
	2018	7,8	17,6	27,7	53,1	4,5	9,4	6,2	15,6	26,5	
L1	2016-17	19,3	29,7	29,5	78,5	2,1	7,4	4,4	13,9	7,5	
	2017-18	19,7	30,9	29,9	80,5	2,1	6,7	4,4	13,2	6,3	
	2018-19	18,4	32,7	31,2	82,3	2,1	6,5	4,3	12,9	4,8	
Première année de licence générale	Droit	2016-17	19,7	46,3	17,3	83,4	0,6	9,3	1,3	11,3	5,4
		2017-18	20,3	48,4	16,9	85,6	0,6	8,1	1,4	10,1	4,4
		2018-19	19,0	50,2	18,1	87,4	0,6	7,9	1,1	9,7	2,9
	Eco.-AES	2016-17	1,7	55,4	16,6	73,6	0,8	13,9	1,2	15,9	10,5
		2017-18	1,6	59,0	16,8	77,4	0,8	12,6	1,1	14,5	8,1
		2018-19	1,3	60,7	18,3	80,3	0,9	12,2	0,9	14,1	5,6
	Lettres-SHS	2016-17	38,7	25,5	12,9	77,2	1,9	7,3	4,1	13,2	9,6
		2017-18	38,9	26,3	13,2	78,3	2,0	6,7	4,4	13,1	8,6
		2018-19	36,8	28,8	13,6	79,1	2,2	6,9	4,5	13,7	7,2
	Psychologie	2016-17	25,4	27,2	19,9	72,4	1,3	6,4	10,8	18,5	9,1
		2017-18	26,1	28,1	20,5	74,7	1,2	6,1	10,9	18,1	7,3
		2018-19	24,7	30,4	21,8	76,8	1,5	5,1	10,2	16,8	6,4
Sciences	2016-17	0,5	4,3	80,0	84,7	3,9	0,9	7,3	12,1	3,1	
	2017-18	0,4	4,6	81,4	86,4	3,5	0,8	6,9	11,2	2,3	
	2018-19	0,4	4,9	81,6	86,9	3,7	0,8	6,8	11,3	1,8	
Staps	2016-17	2,5	24,7	46,5	73,7	5,4	7,8	6,0	19,2	7,1	
	2017-18	2,5	25,2	48,2	75,9	5,1	6,9	6,5	18,6	5,5	
	2018-19	2,2	25,9	54,0	82,2	3,5	5,0	6,2	14,7	3,2	

Champ : France métropolitaine et DOM

Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE

inscrits proportionnellement davantage à l'université ; pour les premiers, en « lettres et sciences humaines et sociales » et en « économie et administration économique et sociale », pour les seconds, en sciences et en Staps. Les néo-bacheliers S se sont également plus tournés vers les formations d'ingénieurs intégrées. Les flux des néo-bacheliers technologiques se sont renforcés, en proportion, vers les préparations de DUT, les classes préparatoires et la PACES, à concurrence des préparations du BTS et des Staps. Enfin, les néo-bacheliers professionnels sont proportionnellement plus nombreux à poursuivre en BTS.

Le point de vue inverse partant de la licence est particulièrement instructif. Le [tableau 5](#) détaille l'évolution des compositions des diplômés du baccalauréat et des néo-bacheliers inscrits en L1, globalement et selon les regroupements disciplinaires d'intérêt.

Dans l'ensemble, les évolutions observées à la rentrée 2018 par rapport à la précédente s'inscrivent en continuité de l'évolution déjà constatée un an plus tôt. Toutefois, les évolutions sont plus marquées en 2018. La part de néo-bacheliers généraux inscrits en pre-

mière année de licence augmente significativement, et ce, quelle que soit la discipline considérée, tandis que celle des autres néo-bacheliers recule. La diminution de la part des néo-bacheliers professionnels en L1 s'accroît en 2018-19 (-1,2 point en 2017-18 puis -1,5 point l'année suivante). Leur proportion se réduit partout, et notamment en « économie-gestion-AES » et en Staps. Parallèlement, le recul de la part des néo-bacheliers technologiques est plus modéré (-1 point en deux ans). Leur proportion en L1 décroît dans toutes les grandes disciplines, excepté en « lettres et sciences sociales et humaines » où elle est en légère hausse.

### Une estimation des effets du changement des flux sur la réussite en licence

Les caractéristiques du baccalauréat jouent de manière sensible sur les résultats obtenus par les néo-bacheliers en L1. La modification des caractéristiques de ces étudiants à l'entrée de licence devrait avoir un effet sur les stocks de crédits ECTS acquis. C'est en estimant *a priori* la valeur de ces stocks, qu'il est possible de mesurer l'incidence sur

la réussite en L1, des changements de choix des filières à l'entrée dans l'enseignement supérieur. D'autres effets, provenant notamment des différents efforts pédagogiques, entrent en jeu dans la valeur des crédits qui sera *in fine* observée. La démarche menée ici ne cherche pas à les mesurer directement. En revanche, l'écart entre les résultats qui seront observés et l'effet attendu mesuré ici, devrait permettre de donner une estimation de leur résultante. Il est, par ailleurs, à noter que les changements de caractéristiques des étudiants entrant en licence ont eu lieu dans le contexte d'une pression démographique exceptionnelle en 2018-19 à l'entrée de l'enseignement supérieur. Sans autre contrefactuel, nous convenons d'associer entièrement les effets de ce contexte et de sa gestion à la mise en œuvre de la loi ORE.

Nous partons des variations des caractéristiques des néo-bacheliers en L1 entre les années 2017-18 et 2018-19, et les appliquons à des modèles économétriques de type logistique, à raison d'un modèle par grandes disciplines. Ces modèles intègrent

<sup>14</sup>. Dans ce tableau comme par ailleurs, les pourcentages sont chacun arrondis à la valeur la plus proche.

un effet fixe «établissement», afin de tenir compte de l'ensemble de leurs spécificités, et s'appuient sur les résultats observés en 2016-17<sup>15</sup>. Les estimations obtenues sont détaillées par discipline d'intérêt au niveau du [tableau 6](#), et par établissement au niveau du [tableau 7](#). Le détail des modèles sont quant à eux présentés dans la feuille de calcul accompagnant la note. Par ailleurs, afin de mettre en perspective ces évolutions dans le temps, l'équivalent du tableau 6 est donné en annexe pour les années 2016-17 et 2017-18.

À la rentrée 2018, les néo-bacheliers entrant en licence générale sont plus fréquemment titulaires d'un baccalauréat général, d'une mention «bien» ou «très bien», et plus fréquemment sans retard dans leur scolarité (ils sont âgés de moins de 19 ans en fin du secondaire), comparativement à la rentrée précédente. Ces évolutions amplifient celles de la structure nationale des lauréats du baccalauréat en ce qui concerne l'âge des bacheliers, et s'en écartent quant aux mentions et aux types de baccalauréat. Les résultats en termes d'ECTS à l'issue de la L1 devraient en être améliorés. En moyenne, l'effet d'orientation tendrait à augmenter de 2,1 points la part de néo-bacheliers obtenant plus de 50 ECTS et à diminuer de 1,6 point celle de ceux ayant moins de 10 ECTS.

Les évolutions de structure diffèrent sensiblement selon les ensembles de disciplines considérés. La proportion de néo-bacheliers généraux augmente de manière significative en «économie - AES» et dans les disciplines en tension que sont le droit, les Staps et la psychologie, aux dépens de celle des néo-bacheliers technologiques et professionnels. L'effet d'orientation est ainsi plus

marqué dans ces groupes disciplinaires. Les Staps se distinguent avec une proportion de néo-bacheliers validant leur L1 qui devrait croître, sous l'action de cet effet, de plus de 5 points. Ce groupe se démarque également par une présence croissante de néo-bacheliers sans année de retard et par davantage de dispositifs loi ORE mis en œuvre : 6,5% de ces étudiants bénéficient d'un accompagnement pédagogique et 5,2% d'un allongement de durée de la licence. À titre de comparaison, ces parts valent respectivement, toutes disciplines confondues, 3,8% et 1,9%.

L'effet d'orientation agit positivement sur la quasi-totalité des universités, bien que les changements dans la structure des néo-bacheliers soient contrastés entre elles. Les parts de néo-bacheliers bénéficiant des dispositifs loi ORE varient sensiblement aussi suivant les établissements. Il n'apparaît pas de relation directe claire entre les niveaux de composition<sup>16</sup> des universités observés en 2017-18, et l'évolution des gains attendus de crédits ECTS par l'effet d'orientation. Il est néanmoins possible de dégager des tendances entre l'évolution des caractéristiques des néo-bacheliers et ces niveaux de composition<sup>17</sup>. Il ressort d'une analyse *ceteris paribus* que les évolutions en termes de baccalauréat et d'âge des néo-bacheliers sont en partie liées aux disciplines en tension, et tout particulièrement aux Staps. Il apparaît également une liaison positive entre la hausse de la part des néo-bacheliers titulaires d'une mention «bien» ou «très bien», et la proportion de néo-bacheliers généraux en L1 inscrits en 2017-18. Enfin, l'analyse suggère que les dispositifs pédagogiques loi ORE se seraient davantage

développés au sein des universités ayant présenté en 2017-18, toutes choses égales par ailleurs, de meilleurs résultats en L1.

## Une première évaluation des dispositifs pédagogiques

L'effet d'orientation des néo-bacheliers, on l'a vu, agit positivement sur les crédits ECTS. Des efforts ont également été fournis par les universités pour accueillir et accompagner pédagogiquement les étudiants, en aménageant les cursus au cas par cas; ces mesures, mises en place dès la rentrée 2018, devraient entrer également en jeu dans la variation des crédits obtenus. Pour disposer de premiers résultats sur l'effet des dispositifs pédagogiques spécifiques créés par la loi ORE, une enquête flash a été menée en septembre 2019 auprès des établissements pour collecter les crédits obtenus par les étudiants bénéficiaires de ces dispositifs. Le bilan de cette enquête porte sur 46 des 48 établissements ayant déclaré, en 2018-2019, avoir mis en place des aménagements spécifiques en lien avec la loi ORE.

Au 15 janvier 2019, 15 150 inscriptions avec aménagement ont été remontées, 99% pour des étudiants en licence, les autres étant inscrits en Première année commune aux études de santé (PACES); ces inscriptions correspondaient, pour 80% d'entre elles, à des étudiants ayant accepté une proposi-

15. Ce faisant, nous faisons l'hypothèse d'une absence d'évolution entre 2016 et 2018 du niveau moyen des bacheliers pour des caractéristiques données de leur baccalauréat.

16. La composition des universités est mesurée par les distributions selon le type de baccalauréat, la mention, l'âge, la discipline d'inscription et le nombre d'ECTS acquis des néo-bacheliers qu'elles accueillent en L1.

17. Les résultats de cette analyse sont présentés en annexe.

**TABLEAU 6 - Évolution (en points) entre 2017-18 et 2018-19 des caractéristiques relatives aux baccalauréats des néo-bacheliers entrant en L1 par discipline d'intérêt, effet d'orientation sur les crédits ECTS et part des néo-bacheliers bénéficiant d'un accompagnement pédagogique loi ORE ou d'un allongement de durée**

Disciplines	Type de baccalauréat			Mention					Age au baccalauréat			ECTS			Acc. péda.	Lic. allon.
	Général	Techno.	Pro.	TB	B	AB	1 <sup>er</sup> grp	2 <sup>e</sup> grp	<19	19	>19	<10	[10-50]	>50		
<b>Bacheliers</b>	<b>+0,4%</b>	<b>+0,6%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>+0,2%</b>	<b>+0,0%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>+0,1%</b>	<b>+2,6%</b>	<b>-1,5%</b>	<b>-1,0%</b>	-	-	-	-	-
<b>Toutes</b>	<b>+1,7%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>+0,8%</b>	<b>+1,0%</b>	<b>+0,5%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>+3,1%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>+2,1%</b>	<b>3,8%</b>	<b>1,9%</b>
Droit - sci. pol.	+1,8%	-0,3%	-1,5%	+1,4%	+1,0%	-0,1%	-1,3%	-1,0%	+2,2%	-1,0%	-1,2%	-1,9%	-0,2%	+2,1%	3,2%	1,4%
Économie - AES	+2,8%	-0,5%	-2,3%	+1,2%	+1,7%	+0,4%	-1,6%	-1,8%	+3,6%	-1,8%	-1,8%	-2,7%	-0,3%	+2,9%	3,9%	2,6%
Lettres - SHS	+0,8%	+0,6%	-1,4%	+0,9%	+0,8%	+0,1%	-1,3%	-0,4%	+2,7%	-0,9%	-1,8%	-1,2%	-0,2%	+1,4%	2,8%	0,6%
Psychologie	+2,1%	-1,2%	-0,9%	+0,4%	+1,4%	+0,7%	-1,0%	-1,4%	+3,5%	-1,0%	-2,5%	-1,4%	-0,9%	+2,4%	4,2%	0,5%
Sciences	+0,3%	+0,3%	-0,5%	+0,4%	+0,5%	+0,8%	-0,9%	-0,9%	+3,2%	-1,1%	-2,1%	-1,0%	-0,3%	+1,3%	4,6%	3,3%
Staps	+6,2%	-4,0%	-2,2%	+0,1%	+1,3%	+3,0%	-2,1%	-2,3%	+5,5%	-1,5%	-3,9%	-3,3%	-1,8%	+5,1%	6,5%	5,2%

Champ : France métropolitaine et DOM

Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE



**TABEAU 7 - Évolution (en points) entre 2017-18 et 2018-19 des caractéristiques relatives aux baccalauréats des néo-bacheliers entrant en L1 par établissement, effet d'orientation sur les crédits ECTS et part des néo-bacheliers bénéficiant d'un accompagnement pédagogique loi ORE ou d'un allongement de durée (en %)**

Université	Type de baccalauréat			Mention					Age au baccalauréat			ECTS			Acc. péda.	Lic. allon.
	Général	Techno.	Pro.	TB	B	AB	1 <sup>er</sup> grp	2 <sup>e</sup> grp	<19	19	>19	<10	[10-50]	>50		
Paris 8	-3,2	+4,8	-1,6	-0,5	-1,9	-0,3	+1,8	+0,8	-0,8	+0,3	+0,5	+1,2	+0,4	-1,6	6,0	0,8
Paris-est Marne-la-vallée	+2,1	-1,1	-1,0	-0,9	-1,2	+0,6	+0,6	+0,9	-2,2	-0,2	+2,4	-0,5	+0,3	+0,1	0,7	0,8
Versailles St Quentin	+2,3	-0,8	-1,5	-0,4	+2,7	-2,2	-0,1	-0,1	+1,1	+0,0	-1,1	-1,3	-0,1	+1,4	27,7	0,0
Paris-est Créteil	+2,6	+1,6	-4,1	+0,6	-2,4	-0,4	+0,8	+1,3	+3,0	-1,5	-1,5	-1,6	+1,0	+0,6	5,8	6,4
Paris Nanterre	+2,8	-2,0	-0,8	+1,2	+0,6	+2,1	-1,2	-2,7	+2,9	-0,8	-2,1	-2,1	-0,6	+2,7	25,4	0,0
Evry	+1,2	-0,3	-1,0	-1,2	-2,0	-1,8	+3,4	+1,6	-0,4	-1,3	+1,8	+1,3	+0,8	-2,1	0,0	0,0
Paris Diderot	+2,4	-2,0	-0,4	+2,0	+0,0	+3,4	-1,2	-4,2	+6,8	-2,2	-4,6	-3,1	-0,6	+3,8	0,0	0,0
Cergy pontoise	+1,0	+0,5	-1,5	+0,5	-1,0	-1,1	-1,2	+2,8	+1,2	-0,9	-0,3	+0,4	+0,0	-0,4	5,7	0,3
Paris 2	+2,5	-1,9	-0,6	-1,0	+1,5	+1,3	-0,3	-1,6	+1,1	-1,4	+0,3	-1,7	+0,1	+1,6	0,0	0,0
Paris 13	+1,7	+4,3	-6,0	-0,4	-0,3	+0,8	-2,3	+2,2	+3,5	-2,5	-1,1	-0,4	+0,0	+0,4	4,3	4,9
Paris 3	+0,1	+0,0	-0,1	+3,4	+4,5	+2,1	-8,3	-1,8	+2,8	-1,2	-1,6	-1,4	-1,2	+2,7	0,0	0,0
Paris 11	+3,3	-3,0	-0,3	+1,0	+2,8	+2,8	-3,7	-3,0	+6,8	-1,9	-5,0	-1,2	-2,6	+3,8	8,5	5,9
Sorbonne université	+1,3	+1,1	-2,4	+3,9	+4,6	-0,1	-5,3	-3,1	+5,0	-1,1	-3,9	-3,3	-2,3	+5,6	0,0	1,4
Paris 1	+1,6	-1,5	-0,1	+7,5	+4,4	+0,7	-7,8	-4,8	+6,4	-1,7	-4,8	-5,2	-3,3	+8,5	0,4	0,0
Paris 5	+0,2	+0,6	-0,8	+3,1	+5,4	+1,2	-5,6	-4,0	+7,8	-1,8	-6,0	-3,7	-2,2	+5,8	0,0	0,0
Tours	+1,4	-1,3	-0,1	+0,6	+0,8	+0,2	-0,4	-1,2	+1,6	-0,4	-1,2	-1,2	-0,1	+1,3	0,0	0,0
Orléans	-2,0	+1,2	+0,8	-1,5	+1,4	-0,8	+1,0	+0,0	+2,0	-0,6	-1,4	+1,4	-0,1	-1,3	6,2	0,0
Besançon	+1,9	-1,3	-0,6	-1,2	+0,0	-1,3	+2,2	+0,3	+1,1	-0,2	-0,9	-0,3	+1,0	-0,6	3,0	4,6
Dijon	+3,7	-2,6	-1,1	+0,9	+2,3	+1,7	-2,7	-2,1	+3,5	-1,6	-1,9	-2,4	-1,0	+3,3	0,0	6,8
Caen Normandie	+0,6	+0,5	-1,2	+0,0	-1,5	+1,1	+0,3	+0,0	+0,5	-0,5	+0,0	-0,3	+0,7	-0,3	0,0	0,0
Rouen Normandie	+3,9	-1,6	-2,3	-0,1	+1,6	+0,8	-0,6	-1,6	+3,7	-1,8	-1,9	-3,3	-0,3	+3,6	0,0	0,0
Le Havre Normandie	+2,0	-0,9	-1,1	+3,0	+3,1	+0,6	-6,8	+0,1	+1,6	-1,3	-0,3	-1,8	-1,5	+3,2	0,0	0,0
Amiens	+1,5	+0,4	-1,9	+0,6	+1,5	+0,7	-3,2	+0,5	+4,0	-1,7	-2,3	-1,6	-0,5	+2,1	3,6	5,1
Lille	+3,5	-1,1	-2,4	+1,0	+1,3	+0,7	-2,7	-0,3	+2,8	-1,5	-1,3	-3,7	+0,2	+3,5	1,8	3,0
Littoral	+4,9	-2,8	-2,1	+1,0	+1,3	-0,2	+0,3	-2,4	+3,5	+0,6	-4,1	-2,7	-1,1	+3,8	3,6	0,0
Artois	+5,0	-1,7	-3,4	+0,8	+1,5	-0,9	-0,9	-0,5	+4,4	-0,6	-3,8	-2,1	-0,8	+2,9	3,9	1,7
Valenciennes	+8,5	-2,8	-5,7	+1,0	+3,0	-0,5	-3,1	-0,3	+3,6	-1,5	-2,1	-5,8	+0,6	+5,2	11,0	16,8
Reims	+1,6	-0,1	-1,5	+0,6	-0,8	+0,3	-1,1	+1,0	+2,3	-0,5	-1,7	-0,8	-0,5	+1,3	0,0	0,0
Mulhouse	-1,8	+1,3	+0,5	+1,0	+1,6	+0,2	-2,1	-0,7	+5,8	-3,8	-1,9	+0,8	-0,2	-0,6	0,0	0,0
Lorraine	+2,1	+0,0	-2,2	+0,6	+0,2	-0,6	+0,5	-0,6	+3,5	-1,3	-2,2	-1,9	+0,7	+1,1	0,0	0,0
Strasbourg	+2,4	-0,8	-1,6	+0,8	+0,8	+1,6	-2,9	-0,3	+4,7	-1,7	-3,0	-2,3	-0,3	+2,6	9,4	2,5
Angers	+1,7	-0,5	-1,2	+0,6	-1,7	+3,9	-1,8	-1,0	+1,7	-1,1	-0,5	-1,0	-0,2	+1,2	18,1	3,3
Nantes	-1,8	+1,4	+0,4	+0,3	+0,5	+1,3	-0,2	-1,9	+2,8	-0,6	-2,3	+0,2	-0,8	+0,6	3,1	1,5
Le Mans	+0,4	+0,1	-0,5	+0,2	+0,1	+1,4	+0,9	-2,7	+2,7	-0,4	-2,3	+0,2	-0,6	+0,3	12,1	2,2
Bretagne sud	+0,0	-0,7	+0,7	-0,2	+0,7	-1,5	+0,6	+0,5	+2,3	+0,1	-2,4	-0,5	-0,4	+1,0	4,5	0,0
Rennes 1	-0,5	+0,0	+0,4	+0,6	+2,0	+0,7	-1,5	-1,8	+3,6	-0,9	-2,7	-0,9	-0,6	+1,5	1,0	1,8
Rennes 2	+1,7	-0,5	-1,2	+1,1	+1,2	-0,5	-0,9	-1,0	+4,5	-1,1	-3,3	-1,3	-1,1	+2,4	0,0	0,0
Brest	+3,5	-1,0	-2,5	+0,3	-0,4	+1,0	+0,0	-1,0	+4,2	-0,4	-3,8	-2,0	-0,6	+2,6	0,6	0,0
Poitiers	-0,8	+1,0	-0,2	-1,2	+1,1	-1,5	+1,3	+0,3	+2,1	-0,2	-1,9	+0,8	-0,3	-0,5	0,0	0,0
Limoges	-0,4	+1,6	-1,2	-0,3	-0,7	+0,8	+0,4	-0,3	+5,0	-2,1	-3,0	-0,7	+0,2	+0,4	3,0	5,4
Pau	+2,3	-0,7	-1,5	+0,7	+2,4	-0,1	+0,4	-3,4	+2,3	-0,8	-1,5	-2,3	-1,1	+3,4	0,0	0,0
Bordeaux 3	+2,9	-0,6	-2,2	+2,4	+1,7	-1,6	-1,4	-1,1	+1,8	-0,6	-1,2	-2,4	-0,5	+2,9	11,2	0,0
Bordeaux	+0,3	-0,3	+0,1	+1,2	+4,3	+0,7	-2,5	-3,6	+2,7	-0,3	-2,4	-1,7	-2,3	+3,9	6,9	0,4
La Rochelle	+4,9	-1,2	-3,7	+0,0	+2,8	+1,4	-1,7	-2,5	+4,7	-1,4	-3,3	-3,7	-0,1	+3,8	0,0	0,0
Toulouse 2	-0,8	+1,2	-0,4	-0,4	-0,4	-1,5	+1,8	+0,4	+2,4	-0,3	-2,2	+0,2	+0,3	-0,5	0,0	0,0
Perpignan	+0,5	+0,3	-0,8	-0,8	+0,3	-0,9	+0,7	+0,6	+2,6	-1,2	-1,4	+0,6	+0,3	-0,9	0,0	0,0
Toulouse 1	+1,4	+0,4	-1,8	+1,5	+1,2	+0,3	-4,0	+0,9	+0,1	-1,1	+1,0	-1,7	-0,5	+2,1	0,0	0,0
Toulouse 3	+2,0	-0,8	-1,2	-0,3	+0,5	+1,2	-0,7	-0,7	+2,9	-0,3	-2,6	-1,8	+0,2	+1,6	1,6	0,0
Montpellier 3	+1,3	+0,4	-1,7	-0,4	-0,1	+1,0	-0,5	+0,0	+2,3	-1,2	-1,0	-1,2	+0,1	+1,1	1,1	0,5
Nîmes	+2,9	+2,1	-5,0	+1,0	+1,3	+0,8	-2,9	-0,2	+7,8	-3,3	-4,5	-3,9	+3,7	+0,2	3,5	0,0
Institut nat. Champollion	+3,9	-1,0	-2,9	+1,4	+1,5	+2,5	-2,5	-2,8	+7,1	-1,3	-5,8	-3,5	-0,5	+4,0	9,5	2,0
Montpellier	+4,8	-2,8	-2,0	+2,2	+3,1	+1,1	-1,6	-4,8	+4,9	-2,2	-2,7	-4,2	-0,4	+4,5	4,3	4,8
Lyon 2	-1,7	+2,8	-1,1	+0,8	-0,8	-0,7	+1,1	-0,4	+3,6	-0,9	-2,8	+0,7	+0,3	-0,9	0,0	0,0
Clermont auvergne	+1,9	-1,3	-0,6	+0,1	+1,2	-0,1	-1,2	-0,1	+1,8	-0,8	-1,0	-1,2	+0,3	+0,9	8,8	0,0
Saint Etienne	+3,7	-1,4	-2,3	+0,0	+0,8	+3,2	-1,8	-2,2	+5,6	-2,3	-3,3	-1,8	-0,6	+2,5	0,0	3,7
Chambery	+4,0	-1,4	-2,7	+1,3	+1,6	+2,6	-4,0	-1,4	+2,1	-1,7	-0,4	-2,3	-0,9	+3,2	14,4	0,0
Lyon 3	+1,3	-1,3	+0,0	+3,6	+2,2	-0,4	-3,2	-2,2	+3,1	-1,1	-2,0	-2,2	-1,7	+3,8	0,0	4,8
Grenoble Alpes	+1,9	-1,3	-0,6	-0,3	-0,1	+0,9	-0,2	-0,3	+3,0	-0,4	-2,6	-0,8	-0,3	+1,2	8,7	1,8
Lyon 1	+5,7	-4,0	-1,8	+0,2	+1,6	+2,2	+0,5	-4,5	+6,3	-2,4	-3,9	-4,2	-1,7	+5,9	5,5	6,4
Toulon	+2,9	+0,2	-3,1	+0,6	-0,2	-1,1	+0,1	+0,6	-1,1	+1,2	-0,1	-1,2	+0,4	+0,8	0,0	6,2
Nice	+2,6	-1,1	-1,5	-0,4	+2,3	+3,0	-3,7	-1,2	+3,8	-2,1	-1,8	-2,4	+0,3	+2,0	1,5	2,0
Avignon	+2,7	-0,6	-2,1	+1,8	-0,5	+1,8	-1,1	-2,0	+4,9	-3,7	-1,2	-2,7	+0,6	+2,1	0,0	1,7
Aix-Marseille	+2,3	-0,8	-1,5	+1,4	+1,7	+1,5	-2,6	-2,0	+3,4	-1,3	-2,2	-2,8	-0,5	+3,3	1,2	5,3
Corse	+3,1	+1,9	-5,0	-0,2	-1,5	+2,2	-3,4	+3,0	+5,0	+0,1	-5,1	-1,1	+2,0	-0,9	0,0	1,1
Guyane	-0,1	+2,9	-2,7	+0,6	+1,1	+2,2	-4,0	+0,0	+11,3	-3,3	-8,0	-1,7	-0,4	+2,1	0,0	0,0
La Réunion	-2,1	+3,2	-1,0	-0,3	-0,5	-1,9	+2,4	+0,3	+1,1	-1,3	+0,2	+1,5	+0,4	-1,9	0,9	4,1
Antilles	+3,8	-2,3	-1,5	-0,4	+0,9	+1,1	+0,0	-1,6	+2,6	-1,9	-0,7	-1,8	-0,3	+2,1	3,4	6,9
Mayotte	-1,9	+4,8	-2,8	-0,5	-0,3	+4,3	-4,1	+0,6	+2,8	-9,5	+6,7	-3,7	+1,9	+1,9	0,0	0,0

Champ : France métropolitaine et DOM

Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE

tion «oui si» dans Parcoursup<sup>18</sup>; une petite centaine étaient des aménagements portés sur la L2 et la L3; les établissements ont été interrogés sur le devenir de leurs étudiants ayant bénéficié d'aménagements en première année de licence LMD; la situation en fin de L1 ou de L0 nous a été remontée pour près de 14 500 étudiants.

Les aménagements mis en place par les établissements ont pris deux formes principales : un allongement de la licence, souvent par un dédoublement de la première année, avec une année L0 liminaire permettant une mise à niveau de l'étudiant; ou une licence à la durée maintenue à trois ans mais avec des accompagnements pédagogiques spécifiques parallèlement aux enseignements. Le choix d'instaurer l'un ou l'autre ou l'ensemble de ces dispositifs est disparate au sein des établissements. Les aménagements offerts en 2018 sont exclusivement des enseignements complémentaires dans 12 universités et exclusivement un allongement de la licence dans 7 universités. Un seul établissement non universitaire a précisé avoir mis en place des aménagements pédagogiques suite à la loi ORE.

Un peu plus des deux tiers des aménagements instaurés en 2018-2019 au sein des universités sont des aménagements pédagogiques, parallèlement à une licence en trois ans (tableau 8). Les aménagements sont paritaires entre hommes et femmes : 52 % des étudiants concernées sont des hommes. Huit étudiants sur dix ayant bénéficié d'un aménagement de leur licence en lien avec la loi ORE sont des nouveaux entrants à l'université; 72 % sont des néo-bacheliers. Les néo-bacheliers bénéficiant d'aménagements sont, pour un peu plus de la moitié, des bacheliers généraux (56 %); 31 % des aménagements ont été mis en place pour des néo-bacheliers titulaires d'un baccalauréat technologique et 13 % pour des néo-bacheliers professionnels.

Ainsi, 5 % des nouveaux bacheliers bénéficient d'un aménagement de cursus (tableau 9). Cette part est très différente selon la série du baccalauréat. Près de 15 % des nouveaux bacheliers professionnels inscrits à l'université en L1 ont un aménagement de cursus soit un peu plus de 1 300 étudiants. Cette part est de 13 % pour les nouveaux bacheliers technologiques (près de 3 300). À noter que, rapportée à l'en-

semble des néo-bacheliers technologiques inscrits à l'université<sup>19</sup>, la part de ceux bénéficiant d'un aménagement de leur formation est de 7 %. Seulement 3 % des bacheliers généraux en L1 sont inscrits avec un aménagement. Les bacheliers professionnels, qui représentent 4 % des nouveaux bacheliers inscrits à l'université en première année de licence LMD à la rentrée 2018, sont bénéficiaires de 13 % des aménagements de cursus et les nouveaux bacheliers technologiques (12 % des nouveaux bacheliers en L1) de 31 %.

Si l'on affine selon la mention obtenue par les bacheliers de la session 2018, les aménagements concernent principalement des étudiants sans mention au bac, mais 20 % ont bénéficié à des étudiants ayant eu une mention «assez bien» et 5 % à des étudiants avec mention bien ou très bien, toute série du baccalauréat (tableau 10). Plus du

quart des néo-bacheliers professionnels et technologiques ayant été inscrits dans une licence avec aménagement avaient au moins une mention «assez bien» (respectivement 35 % et 27 %); c'était le cas de 21 % des bacheliers généraux.

Appréhender les résultats de ces nouvelles mesures, mises en place pour l'accueil et le suivi des études des néo-bacheliers à l'université, pourrait faire appel à deux types d'information. Premièrement, que sont devenus les étudiants l'année suivante?<sup>20</sup> Deuxièmement, comment s'est déroulée

18. Parcoursup : plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France. La réponse «oui si» de la part d'un établissement au vœu d'un candidat signifie que celui-ci est accepté dans la formation à condition de suivre un parcours adapté à son profil (remise à niveau, soutien, tutorat...).

19. Tout diplômé, 38 % d'entre eux étant inscrits en diplôme universitaire de technologie (DUT).

20. Sont-ils réinscrits ? Le sont-ils dans la seconde année de leur cursus ou sont-ils réinscrits dans la même année, suite à un redoublement ou à une réorientation ?

**TABLEAU 8 - Répartition des aménagements en 2018-2019 selon leur type et les étudiants concernés (tous, néo-entrants ou néo-bacheliers); hors Antilles et Nouvelle-Calédonie**

Type d'aménagement	Toutes inscriptions	dont nouveaux entrants	dont néo-bacheliers
Licence allongée	32,3 %	33,2 %	32,8 %
Licence avec compléments parallèles	67,7 %	66,8 %	67,2 %
<b>Total</b>	<b>14 492</b>	<b>12 216</b>	<b>10 361</b>

Champ : France métropolitaine et DOM

Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE

**TABLEAU 9 - Poids des différents types de baccalauréat dans les cursus aménagés et parmi les néo-bacheliers, en L1 LMD en 2018-2019 (hors Antilles et Nouvelle-Calédonie). Part des néo-bacheliers avec un cursus aménagé, pour chaque type de baccalauréat**

	part des cursus aménagés	poids dans les cursus aménagés	poids dans les nouveaux bacheliers
<b>Ensemble</b>	<b>5 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Bacheliers généraux	3 %	56 %	84 %
Bacheliers technologiques	13 %	31 %	12 %
Bacheliers professionnels	15 %	13 %	4 %

Champ : France métropolitaine et DOM

Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE

**TABLEAU 10 - Répartition des différents types d'aménagements en 2018-2019 selon le type de baccalauréat et la mention obtenus par les néo-bacheliers concernés**

Type de baccalauréat	Mention	Effectifs bénéficiant d'accompagnements pédagogiques	En %	Effectifs bénéficiant d'une licence allongée	En %
Bac général	Assez bien	794	11,4	155	4,6
	Bien et +	186	2,7	48	1,4
	Passable	3 426	49,2	1 155	34,0
Bac professionnel	Assez bien	219	3,1	151	4,5
	Bien et +	60	0,9	36	1,1
	Passable	451	6,5	417	12,3
Bac technologique	Assez bien	419	6,0	311	9,2
	Bien et +	108	1,6	59	1,7
	Passable	1 301	18,7	1 065	31,4
<b>Total</b>		<b>6 964</b>	<b>100</b>	<b>3 397</b>	<b>100</b>

Champ : France métropolitaine et DOM

Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE

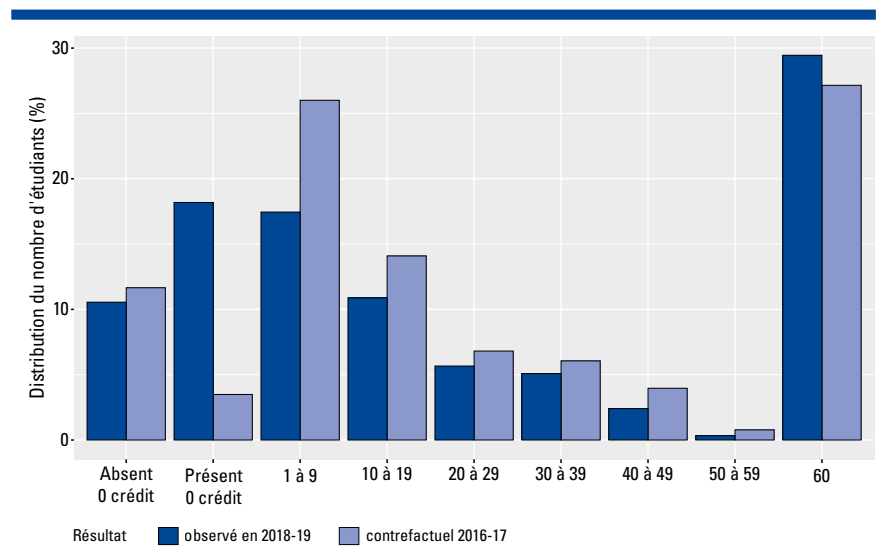
leur première année? Les crédits qu'ils ont obtenus au cours de cette première année de licence permettent de savoir s'ils ont validé ou non ce niveau de formation; ils permettent également une gradation de la situation de l'étudiant par rapport à l'objectif qui était attendu pour lui à la fin de l'année universitaire.

De nombreux établissements ayant signalé n'avoir pas terminé les inscriptions et surtout les réinscriptions de leurs étudiants au moment de l'enquête, la situation à la rentrée 2019 ne peut être le seul critère d'analyse, l'aspect calendaire étant trop important. De plus, pour les étudiants qui se sont réorientés au sein d'établissements non universitaires (ce qui n'est pas la poursuite logique initialement envisagée mais qui peut signifier une validation de tout ou partie de leurs acquis de l'année), l'information n'est ici pas connue.

Dès lors, il convient de retenir la deuxième approche, car ce sont les ECTS obtenus qui sont l'information la plus mobilisable pour examiner le parcours de ces étudiants : le calendrier (septembre de l'année suivante) devrait permettre de connaître les résultats et d'avoir donc accès à une quantification de leur réussite.

L'analyse réalisée ici se concentre sur les étudiants bénéficiant de renforcement pédagogique pour leur licence. Il ne nous est pas possible d'examiner les résultats relatifs à ceux qui bénéficient d'un contrat d'allongement de la durée de leur licence. En effet, une telle analyse ne pourrait être faite que si l'objectif – le nombre de crédits qu'ils étaient supposés valider dans leur contrat pédagogique – était connu; or les ECTS cibles, individualisés sur le contrat de chaque étudiant, n'étant pas encore paramétrés dans la plupart des systèmes de gestion au moment de cette enquête, ils n'ont pas été demandés, ne permettant pas à ce

**FIGURE 8 - Comparaison des ECTS obtenus par les néo-bacheliers bénéficiaires des dispositifs pédagogiques de la loi ORE en 2018-19 avec un contrefactuel construit à partir des résultats en 2016-17**



Champ : France métropolitaine et DOM  
Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE

stade un examen des résultats au regard des ECTS cibles.

La distribution des ECTS obtenus par les néo-bacheliers bénéficiant en 2018-19 des dispositifs pédagogiques (aménagements parallèles) de la loi ORE est représentée sur la *figure 8*. Pour comparer ce profil et évaluer l'efficacité de ces dispositifs sur la base de premiers résultats non définitifs, nous construisons un « contrefactuel » à partir des résultats observés en 2016-17 pour les néo-bacheliers selon les caractéristiques de leur baccalauréat (type de baccalauréat, mention obtenue, âge), en faisant l'hypothèse que la distribution des résultats est stable dans le temps. Nous ajoutons également une variable mesurant la présence aux examens. Cette variable est indicative et mesure seulement l'obtention d'au moins une note strictement positive au cours de l'année.

L'effet visible de la loi ORE après cette première année semble à première vue porter surtout sur l'assiduité : les étudiants sont davantage présents. Ils apparaissent éga-

lement ici réussir légèrement mieux que les étudiants de la population de référence : ils sont relativement moins nombreux à avoir des crédits entre 1 et 59, un peu plus nombreux à valider complètement les 60 crédits de la L1; ils sont aussi plus nombreux à n'avoir aucun crédit. Ces résultats demandent toutefois à être confirmés. En effet, à la date de l'enquête, les crédits ne sont potentiellement pas tous saisis dans les établissements, ce qui pourrait biaiser l'analyse en grossissant à tort le nombre d'étudiants sans aucun crédit; la valorisation peut, elle aussi, être disparate au sein des universités et la traduction en crédits des réponses aux différents travaux demandés différer d'une université à l'autre : le zéro n'est potentiellement pas véritablement différent d'un tout petit nombre d'ECTS obtenus.

**Guillaume Rateau,  
Diane Marlat,  
Cyrielle Perraud-Ussel,  
MESRI-SIES**

## Méthodologie

L'information est issue des données de la remontée SISE pour les millésimes allant de 2015 à 2018. Les deux remontées, inscriptions et résultats, sont exploitées pour combiner analyse de flux et analyse des résultats. Les données sont par ailleurs complétées par les données individuelles produites par la DEPP concernant l'inscription des étudiants dans les formations du supérieur proposées par les lycées (section de techniciens supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles...). Les données d'inscriptions considérées couvrent, pour les millésimes 2017 et 2018, plus de 93 % du champ estimé de l'enseignement supérieur.

La qualité des remontées des valeurs d'ECTS acquis est inégale suivant les niveaux ([tableau A](#)). Elle est néanmoins suffisante pour une exploitation au niveau national.

**TABLEAU A - Fréquence de non renseignement de la variable ECTS en fonction de la formation et du niveau dans l'enquête SISE résultat 2016**

Diplôme	Niveau	Taux de non réponse
Licence	1	3 %
Licence	2	12 %
Licence	3	5 %
Master	1	8 %
Master	2	8 %

Champ : France métropolitaine et DOM

Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE

Pour corriger l'absence de renseignement de la variable « ECTS », les valeurs sont imputées à partir de la situation l'année suivante de l'étu-

diant en cas de passage et dans les autres cas, de manière aléatoire à partir des distributions observées sur les étudiants dont la variable est renseignée pour les croisements d'intérêt. Avec une fréquence très faible, les valeurs sont corrigées par translation de 60 ou 120 crédits pour être cohérentes avec le niveau.

Les modèles économétriques à la base des [tableaux 6 et C](#) sont identiques, construits à partir des résultats observés sur l'année universitaire 2016-17. Ils prennent la forme de modèles multinomiaux logistiques intégrant la modélisation d'effets aléatoires pour représenter les variables manquantes. Les écarts types sont estimés de manière robuste et par usage de la delta-méthode. Un modèle différent est défini par discipline d'intérêt considérée et un effet fixe capte les spécificités de chaque université.

Le [tableau D](#) est construit à partir de modèles linéaires et pondérés de manière à prendre en compte les disparités de taille entre les universités. Les écarts types sont estimés de manière robuste.

Concernant l'enquête flash, sur 48 établissements ayant déclaré avoir mis en place des aménagements spécifiques pour la réussite des étudiants en lien avec la loi ORE, 47 ont été interrogés sur les résultats de ces étudiants et 46 ont répondu. Les redressements effectués sur la variable « ECTS » ont été de même nature que ceux utilisés pour les données de la remontée SISE 2016-17.

## Comparaison des flux d'entrée dans l'enseignement supérieur entre les rentrées 2017 et 2018

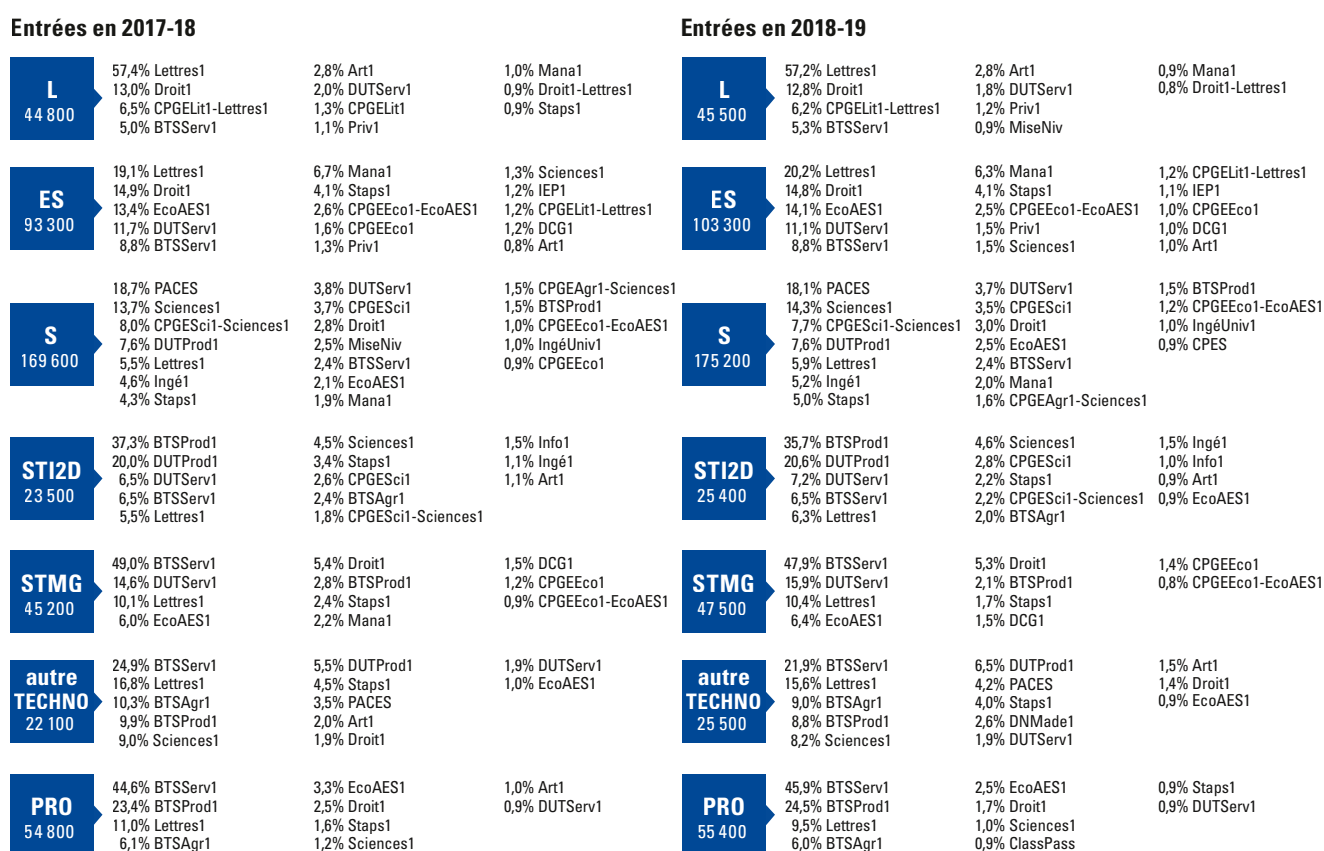
Pour mesurer les flux d'entrée dans l'enseignement supérieur, nous mobilisons des enquêtes et des remontées administratives, qui permettent, dans le cadre précis de mesure des flux, de couvrir pour les

deux années 92 %<sup>21</sup> du champ estimé de l'enseignement supérieur. Pour symboliser ces flux, nous employons des étiquettes identifiant et regroupant les formations de l'enseignement supérieures. La signification de ces étiquettes est donnée au niveau du [tableau B](#). Sur la [figure A](#), les flux inférieurs à 0,8 % des bacheliers concernés ne sont pas représentés. Les étiquettes reliées par un

tiret indiquent des co-inscriptions dans les deux formations accolées. Le chiffre sous le type ou la série du baccalauréat indique le nombre de bacheliers poursuivant dans le champ considéré pour cette analyse.

**21.** Il manque essentiellement les formations paramédicales, les écoles préparant aux métiers sociaux, les écoles d'architecture, certaines de commerce du groupe III, celles de journalisme et de spécialités diverses.

FIGURE A - Flux d'entrée des bacheliers 2017 et 2018 dans l'enseignement supérieur



Lecture : les effectifs des bacheliers poursuivant considérés sont indiqués dans les cases.

Champ : France métropolitaine et DOM

Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE et système d'information Scolarité du MENJ

TABLEAU B - Nomenclature de suivi des inscriptions dans l'enseignement supérieur

Étiquette	Première année du diplôme préparé	Étiquette	Première année de la formation suivie
Droit1	Licence de droit et sciences politiques	Art1	Écoles d'art
EcoAES1	Licence en économie et AES	Mana1	Écoles de commerce
Lettres1	Licence en lettres et SHS	Ingé1	Écoles d'ingénieurs
Sciences	Licence en sciences	IngéUniv1	Écoles d'ingénieurs universitaires
Staps1	Licence en Staps	Info1	Écoles d'informatique
DUTProd1	DUT production		Facultés privées
DUTServ1	DUT service	CPES	Classes préparatoires aux études supérieures
BTSAgr1	BTS agricole	CPGEAgr1	Classes préparatoires agricoles
BTSProd1	BTS production	CPGELit1	Classes préparatoires littéraires
BTSServ1	BTS service	CPGEEco1	Classes préparatoires économiques
DCG1	Diplôme de comptabilité et de gestion	CPGESci1	Classes préparatoires scientifiques
IEP1	Institut étude politique	PACES	Première année commune des études de santé
DNMADE1	Diplôme national des métiers d'art et du design	ClassPass	Classes passerelles
		MiseNiv	Classes de mise à niveau

## Évolution des caractéristiques des néo-bacheliers et des ECTS entre 2016-17 et 2017-18

Pour contextualiser l'évolution déjà à l'œuvre avant la mise en œuvre de la loi ORE, le [tableau C](#) donne le pendant du [tableau B](#) un an plus tôt. Les changements de caractéristiques des néo-bacheliers suivent globalement ceux des lauréats du baccalauréat au niveau national, avec une légère distorsion en faveur des néo-bacheliers généraux, âgés de moins de 19 ans et titulaires d'une mention autre que « très bien ». L'évolution

estimée des résultats en ECTS acquis en L1 est positive et d'une amplitude inférieure à un point.

## Modélisation des évolutions et des niveaux des dispositifs pédagogiques loi ORE

Pour chercher à comprendre les évolutions de structure et la part des dispositifs pédagogiques loi ORE mis en œuvre, nous les mettons en correspondance avec différentes données de composition des universités : distributions selon le type de

baccalauréat, la mention, l'âge, la discipline d'inscription et le nombre d'ECTS acquis des néo-bacheliers qu'elles ont accueillis en L1 en 2017-18. La référence correspond aux modalités « part de néo-bacheliers technologiques et professionnels », « de mentions passables », « de moins de 19 ans », « de lettres et sciences humaines et sociales » et « de ceux ayant acquis plus de 50 ECTS ». Les résultats de ces modèles économétriques sont présentés de manière synthétique au niveau du [tableau D](#), le détail se trouve dans la feuille de calcul accompagnant la note.

**TABLEAU C - Évolution (en points) entre 2016-17 et 2017-18 des caractéristiques relatives aux baccalauréats des néo-bacheliers entrant en L1 par discipline d'intérêt, évolution estimée des stocks d'ECTS acquis**

Disciplines	Type de baccalauréat			Mention					Age au baccalauréat			ECTS		
	Général	Techno	Pro	TB	B	AB	1 <sup>er</sup> grp	2 <sup>e</sup> grp	< 19	19	> 19	< 10	[10-50]	> 50
<b>Bacheliers</b>	<b>+1,0%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>+0,5%</b>	<b>+0,0%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>+0,5%</b>	<b>+2,0%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-1,0%</b>	-	-	-
<b>Toutes</b>	<b>+1,9%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>+0,2%</b>	<b>+0,1%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>+0,8%</b>	<b>+2,1%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>+0,3%</b>	<b>+0,7%</b>
Droit - sci. pol.	+2,1%	-1,1%	-1,0%	-0,5%	-0,2%	-0,7%	+0,1%	+1,3%	+2,2%	-0,8%	-1,4%	-0,5%	+0,4%	+0,1%
Économie - AES	+4,0%	-1,4%	-2,6%	-0,1%	-0,2%	-1,4%	-0,1%	+1,8%	+3,1%	-0,9%	-2,2%	-1,7%	+0,7%	+1,0%
Lettres - SHS	+1,0%	-0,1%	-0,9%	+0,1%	-0,4%	-1,1%	+0,3%	+1,0%	+1,6%	-0,7%	-0,9%	-0,5%	+0,5%	+0,0%
Psychologie	+1,9%	-0,5%	-1,4%	+0,1%	+0,9%	-0,9%	-1,5%	+1,3%	+1,9%	-1,1%	-0,9%	-1,0%	+0,7%	+0,3%
Sciences	+1,6%	-0,9%	-0,7%	+1,3%	+1,1%	-1,0%	-1,0%	-0,4%	+2,2%	-0,6%	-1,6%	-1,5%	-0,1%	+1,6%
Staps	+2,2%	-0,6%	-1,6%	+0,2%	+0,7%	-0,8%	+0,0%	-0,1%	+2,4%	-0,5%	-1,9%	-1,5%	+0,0%	+1,5%

Champ : France métropolitaine et DOM

Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE

**TABLEAU D - Modélisation des évolutions et des niveaux des dispositifs pédagogiques loi ORE, en fonction des différents niveaux de composition des universités en 2017-18**

		Evolution de la part des baccalauréats généraux	Evolution de la part des mentions bien et très bien	Evolution de part des néo-bacheliers de moins de 19 ans	Part des dispositifs pédagogiques loi ORE
Part des baccalauréats en 2017-18	général		0,2		
	très bien				
Part des mentions en 2017-18	bien				
	assez bien				
Part des âges des néo-bacheliers en 2017-18	> 19 ans			0,5	
	19 ans		0,4	0,3	
Moyenne des parts des disciplines en 2017-18 et 2018-19	droit-sc pol	0,1			
	économie-AES				
	psychologie		-0,1		
	sciences			0,04	
	Staps	0,1		0,1	
Part estimée des résultats en L1 en août 2018	< 10 ECTS	-0,1			-0,3
	[10 - 50 ] ECTS				-0,3

Lecture : un point de plus de néo-bacheliers en Staps en 2017-18 augmente la variation de la part de néo-bacheliers de moins de 19 ans en 2018-19 de 0,1 point. Seuls les paramètres significatifs sont figurés. Le style indique la p-valeur : italique entre 1 et 5 %, normal entre 0,1 et 1 % et gras moins de 0,1 %.

Champ : France métropolitaine et DOM

Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE